

Approche de la Haute autorité de santé en matière de gestion des risques en établissements de santé



Philippe BURNEL, Directeur de l'accréditation et de l'évaluation des pratiques professionnelles à la HAS

Intervention lors du colloque de LA PREVENTION MEDICALE du 23 mars 2005

La gestion des risques en établissement de santé constitue un des outils destinés à améliorer la sécurité des soins. C'est à ce titre que l'Anaes puis la HAS ont inscrit l'existence d'un dispositif de gestion des risques parmi les exigences que doivent satisfaire les établissements de santé. A contrario, il convient de préciser que la HAS n'a pas de responsabilité opérationnelle ni en matière de gestion des risques ni en matière de vigilance, cette dernière mission relevant de diverses agences sanitaires.

Les exigences relatives à la gestion des risques dans la 1ère version de l'accréditation portent sur trois références qui correspondent classiquement à l'existence d'une politique de gestion des risques, d'un dispositif opérationnel et d'un dispositif d'évaluation de l'efficacité des actions conduites.

Depuis la mise en œuvre de la version 1 de l'accréditation, l'intérêt pour la gestion des risques s'est considérablement amplifié tant au niveau des pouvoirs publics (extension du champ des vigilances, obligation de signalement de la iatrogénie, travaux sur les risques particuliers infections nosocomiales ou médicaments...) que des usagers qui manifestent des attentes renforcées en matière de sécurité ou des assureurs qui cherchent à réduire la sinistralité des établissements.

C'est dans ce contexte que la HAS a conçu la nouvelle version du manuel d'accréditation destiné à servir de support à la deuxième itération de cette démarche. Celui-ci se caractérise par des exigences renforcées tant au plan du niveau d'engagement attendu (exigences exprimées en termes de résultats et non plus seulement de structures et de procédures) que des champs couverts qui incluent de nouveaux secteurs tels les dispositifs médicaux, les locaux et équipements, les systèmes d'information ou la sécurité des personnes. En outre, des exigences nouvelles ont été introduites sur la capacité à gérer les situations de crise ou les risques exceptionnels.

Au-delà des exigences exprimées dans le manuel d'accréditation, il est clair que la gestion des risques réclame une évolution culturelle qui permette une réelle appropriation par les établissements de santé. En retour, l'accréditation constitue un incitatif puissant à développer ces approches, notamment en affichant des priorités qui reposent sur l'analyse des points critiques du fonctionnement hospitalier.